ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

43, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix
La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

—o—

INCENDIE CRIMINEL (?)

Voir aux faits-divers.

—o—

POUR LA REPUBLIQUE

Le dernier élu de Roubaix, l'homme antipathique par excellence, l'avocat Chatteleyn, vient d'être élu sénateur grâce à une scandaleuse manœuvre qui consacre l'union des catholico-progressistes et qui affirme nettement la constitution du bloc réactionnaire.

Devant les résultats d'une telle politique qui a réussi à conquérir les succès, grâce à nos divisions intestines et à la malheureuse habitude que nous avons laissé s'instaurer de sacrifier l'intérêt général à de méprisables questions de personnalités, allons-nous nous croiser les bras et rester inactifs ?

Verrons-nous s'émietter les conquêtes républicaines, s'amoindrir nos forces et diminuer notre influence, sans tenter de réagir contre un état d'esprit qui conduit aux pires défaites et aux déroutes désastreuses ?

C'est « l'exemple de Roubaix », dit un de nos confrères réactionnaires, dans son chant de victoire, qui a conduit les troupes catholiques et réactionnaires au triomphe.

Eh bien ! que Roubaix se ressaisisse ! Donnons à tout le Nord républicain et socialiste, l'exemple de notre union loyale, sincère, entre républicains et socialistes et formons un bloc rouge qui saura, à l'heure proche du combat, terrasser le bloc noir dont nous voyons la tête menaçante se dresser au haut de la longue échine de M. Chatteleyn.

Nous pourrons répondre au défi que nous jette l'Union Catholique Sociale et Patriotique, en constituant, sans arrière-pensée de profit spécial pour aucun des partis en cause, une « Union républicaine socialiste », prête à tous les dévouments, prête à tous les sacrifices, qui saura faire son devoir et rallier des troupes disciplinées avec lesquelles la victoire sera assurée.

Il n'est pas impossible que les partis de gauche, — d'avant-garde comme du gros de l'armée républicaine-socialiste, — se mettent d'accord sur un programme commun avec lequel ils pourront affronter de haute lutte la conquête de l'Hôtel de Ville en mai prochain.

Les temps sont venus de faire la paix, la concorde et l'union et bien coupables seraient ceux que de mesquines questions de personnalités ou de théorie, tiendraient à l'écart de ce « bloc » nécessaire.

La réaction nous a dicté notre devoir hier : la leçon nous sera profitable, il faut le souhaiter.

G. LESUR.

—o—

GRAVE ACCIDENT

Un mécanicien de chez Emile Roussel, Etienne Cambier, âgé de 43 ans, demeurant rue Saint-Roch, 16, était occupé avec d'autres ouvriers à changer un rouleau d'un métier au moyen d'un levier, quand tout à coup le levier glissa et le rouleau tomba sur l'index gauche de Cambier et lui écrasa l'extrémité de la phalangette.

M. le docteur Lepers qui a soigné le blessé a prescrit un repos de 30 à 35 jours.

—o—

VOLEURS DE CHARBON

Lundi matin, vers neuf heures, l'agent Masse, passant rue Turgot, vit fuir devant lui trois individus portant des morceaux de charbon. Avec l'aide de son collègue Dhaeze, il réussit à mettre l'un d'eux, Oscar Poire, 16 ans, peigneur, rue de Tourcoing, cour Jonville, 7, en état d'arrestation rue de Constantine.

Il a reconnu que le charbon qu'il avait dérobé, soit 23 kilos, provenait d'un tombereau en stationnement rue de Menin.

Poire sera écroué ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

—o—

VOL DE PAIN

Hier, vers neuf heures du matin, l'agent de police Carrette, passant rue du Fontenoy, a surpris trois individus au moment où ils volaient un pain de 1 kilo 500, sur la voiture d'un livreur de pain de la société coopérative l'Union. Il se mit à leur poursuite et parvint à arrêter l'un des voleurs, rue du Fresnoy. Celui-ci a refusé de faire connaître son nom, son adresse et le nom de ses complices.

Il sera conduit à Lille ce matin.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines les flanelles et le ménage

VOL AVEC EFFRACTION

Dimanche, dans la soirée, des malfaiteurs se sont introduits, après avoir fracturé la porte d'entrée, dans la maison des époux Ansiau, rue de Mouvaux, cour Sion, 3.

Après avoir visité les appartements du rez-de-chaussée et de l'étage, ils ont enlevé une montre et trois chaînes en argent.

Une enquête est ouverte par la police.

—o—

Se vêtir à bon compte

Dimanche, vers sept heures du soir, Mme Spriet, ménagère, demeurant rue de Mouvaux, cour Sion, 11, s'est aperçue qu'une robe et un capuchon qu'elle avait placés sur une corde, dans sa cour, avaient disparu.

—o—

Soyez en règle

Procès-verbal a été dressé contre une ménagère, Henriette Froment, 32 ans, demeurant rue de la Potennerie, 17, pour infraction à la police des garnis.

—o—

Ligue des Amis de l'Enseignement laïque

Une assemblée générale des adhérents à la Ligue des Amis de l'Enseignement laïque aura lieu incessamment.

Elle aura pour but la nomination du Comité de la section roubaisienne.

Ne seront admises ou convoquées que les personnes qui auront fait parvenir leur adhésion avant le 15 janvier courant.

On peut s'inscrire dans nos bureaux et chez Hervé Milbéo, Grande-Place.

Ajoutons que parmi les adhésions politiques déjà reçues, il faut citer celles de Millerand, Delpech, Jaurès, Béraud, Massé, Bourgeois, Simyan, Hubbard, Debierre, etc...

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Ernoult-Bayart, un teinturier, Jean-Baptiste Wattel, 52 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Wattrelos, s'est luxé le poignet gauche en tombant. 10 à 15 jours de repos.

— Chez Eugène Lecomte, un apprêteur, Albert Florin, 15 ans, demeurant rue de Lille, impasse Six, en levant des feuilles de carton, s'est contusionné dans le dos. 10 jours de repos.

— Chez Emile Roussel, un teinturier, Paul Dervaux, 31 ans, demeurant à Croix, rue des Ogiers, 490, a reçu de l'eau bouillante sur le pied gauche. 15 jours de repos.

— Chez Dujardin frères, un charbonnier, Henri Bayart, 68 ans, demeurant rue Hoche, 9, a été blessé à la main gauche en ouvrant la barrière du magasin. 15 jours de repos.

Informations et Communications diverses

CE QUE L'ON TROUVE. — M. Julien Devadder, demeurant rue Bayart, 6, a trouvé dimanche matin, rue Saint-Joseph, un chien à longs poils blancs et tache rousse sur le dos.

LA BOUCHEE DE PAIN. — Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, le nombre de portions distribuées est, pour les grandes personnes, de 1.956 ; pour les enfants, de 1.184. Total, 3,140.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale des adhérents du Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien, aura lieu le mercredi 13 janvier 1904 à huit heures et demie très précises du soir, au siège du Parti, 9, Grande-Place, Maison Lucien François.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux ; 2. Grève du Calcau ,envoi de subsides ; 3. Cotisations, règlement ; 4. Etude de la situation politique dans chacune des sections électorales de la ville ; 5. Rentrée des listes de souscription ; 6. Election d'un membre du Comité Central ; 7. Questions diverses.

Nota. — La carte d'adhérent sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier nouveau parfum

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — *Première représentation de* LILIA, *opéra-comique en trois actes, de MM. Pierson et Delvoye ; musique de M. Henri Gadenne.*

Il existe une opérette de plus ! Les mânes d'Offenbach et de Planquette en tressaillent !.... — Dormez en paix, mânes illustres, car *Lilia* (c'est le nom de la nouveau-née) ne saurait porter ombrage à votre gloire posthume !

N'allez pas croire par ce préambule que je m'en vais procéder à un éreintement en règle de la pièce de MM. Pierson, Delvoye et Gadenne : vous vous tromperiez fort sur mon intention, j'en veux dire, au contraire, tout le bien possible : je veux que vous sachiez que le livret, quoiqu'un peu banal, n'est point ennuyeux ; que la musique est sautillante, guillerette et sans prétention et que, bien que je ne croie pas la pièce appelée à un avenir ultra-brillant, elle a été dimanche suffisamment applaudie et pourra fort bien encore faire recette durant trois ou quatre représentations.

En deux mots voici le sujet. Il existe à Séville une jolie marchande d'oranges appelée Lilia qui a un amoureux. Jusque là rien d'extraordinaire, toutes les filles ayant un amoureux dans cette heureuse contrée ! Seulement cet amoureux est jaloux et Lilia est coquette... L'amoureux — qui a nom Antonio Pallas — occupe une situation plutôt subalterne, il est domestique aux arènes..., cela explique la facilité avec laquelle Lilia *le plaque* pour devenir la maîtresse d'un certain M. de Cascadas, commissaire de l'Exposition de 1900, venu tout exprès à Séville pour recruter le personnel du pavillon espagnol de ladite Exposition. Cascadas emmène Lilia à Paris, où elle devient une étoile de première grandeur dans un firmament de café-concert. Sur ces entrefaites, Antonio Pallas, à qui lui aussi la fortune a souri et qui est devenu toréador débarque à Paris. Il descend — vous l'avez deviné ... justement dans l'hôtel où se trouve Lilia. On abandonne un valet de toril, mais on ne refuse rien à un *torero*, et Antonio, plus amoureux que jamais, ramène Lilia à Séville. Qui est-ce qui n'est pas content ? C'est Cascadas ! qui se met à courir après la fugitive (laquelle, j'ai oublié de vous le dire, il avait abandonnée quelques jours après son arrivée à Paris). Il rejoint le couple *tra los montes*, juste à temps pour s'entendre chanter « que l'on revient toujours à ses premières amours ». Faire un si long voyage pour entendre un couplet, c'est désagréable. C'est ce que doit penser Cascadas et c'est ce qu'il nous dirait certainement si à ce moment là le rideau ne tombait et le dernier acte n'était terminé.

La pièce est inégale, les auteurs y courent souvent après l'esprit et ne l'attrapent pas toujours. Je voudrais voir le livret amputé de certains jeux de mots vraiment par trop « almanach ». Je n'aime pas beaucoup non plus la scène du premier acte où un individu en bonnet de coton passe la tête à sa fenêtre pour se disputer avec une bande de jeunes fêtards : les deux partis emploient pour se faire des termes un peu triviaux... Cet épisode qui veut être burlesque est d'un goût douteux.

L'interprétation est satisfaisante : M. Delafosse est toujours le gentil *torero* qu'il apprit à être en jouant Picardas dans *Miss Helyett*. M. Favre imprime à la physionomie de Cascadas une élégance de *rasta*, et M. Couvreur (John Milton) est, comme toujours, excellent. Je félicite particulièrement Mme Georges qui est une *Lilia* très gentille, à qui revient la grosse part dans le succès de la pièce.

MELCHIOR.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 11 janvier 1904

Naissances. — Appolionie Noël, rue Molière, cour Polyte, 5. — Alexis Marquette, rue Blanchemaille. — Georges Declercq, rue Blanchemaille. — Juliette Lehembre, boulevard de Cambrai. — Emile Lacante, rue Saint-Joseph, 98.

Décès. — Jérôme Soukeis, 1 an, rue du Luxembourg, cour Dekée, 2. — Marie Gevers, 52 ans, cabaretière, rue de la Chaussée, 4. — Pauline Roose, 40 ans, ménagère, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 1. — Finance Wartel, 27 ans, ziguieur, rue Blanchemaille. — Louise Deusy, 74 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

TOURCOING

VOL DE COURROIES

Un vol a été commis dans la nuit de dimanche à lundi, dans les ateliers de trituration de bois de teinture de M. Auguste Leman-Leruste, place du Sapin-Vert.

Les malfaiteurs ont, pour y pénétrer, renversé une palissade et fracturé une porte. Ils ont enlevé toutes les courroies des machines et les ont emportées sur une brouette, volée dans une maison en construction voisine, appartenant à M. Bourgois, entrepreneur.

Les traces du passage de cette brouette ont été relevées jusqu'à la limite de Tourcoing. Le montant du vol s'élève à 500 fr. L'exploit des voleurs a eu pour première conséquence de faire chômer, hier, les ouvriers de M. Leman-Leruste.

VISITE DOMICILIAIRE

Les chevaliers de la cambriole ont procédé à une visite domiciliaire chez M. Henri Puype, rue du Congo, 259.

Ils ont fouillé tous les meubles et, n'ayant rien trouvé à leur goût, se sont retirés comme ils étaient venus.

Ils ont vraisemblablement pénétré dans l'habitation à l'aide d'une fausse clef, car aucune trace d'effraction n'a été relevée sur la porte.

—o—

AU FEU !

Hier matin, vers 5 heures 30, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Adolphe Desmettre, marchand de charbon, rue de Roncq, 58.

Des vêtements qu'on avait mis sécher près d'un poêle se sont soudain enflammés. Quelques seaux d'eau ont suffi à éteindre le feu. Les dégâts, couverts par l'assurance, sont évalués à 50 francs.

—o—

Grave accident de travail

Un accident d'une certaine gravité est survenu dans la salle d'apprêt de l'usine Tiberghien frères, rue de Paris.

Un apprenti, Henri Castelain, 13 ans, domicilié rue des Coulons, 116, a eu la main droite prise entre deux rouleaux. L'annulaire et le médius ont été fortement contusionnés. Quant à l'index, sa première phalange a été littéralement broyée.

Le docteur Bernard a déclaré que l'accident entraînerait une impotence partielle et une incapacité totale de travail de deux mois environ.

M. Leroy, cabaretier au « Chalet de la

—o—

POUR FAIRE LA NOCE

Hier, dans la matinée, un sieur Louis L...., domicilié rue de la Cité, s'en allait dire bonjour à des connaissances à lui qui habitent rue de la Blanche-Porte.

La femme qui le reçut lui raconta que son mari avait, la veille, été chanter dans une soirée organisée au bénéfice d'un soldat. Cette soirée avait produit 12 francs. Et, confiante, la brave femme montra à son visiteur la recette qu'elle avait déposée, pour qu'elle fût en sûreté, dans son moulin à café.

Elle congédia L..., puis s'en fut dans le quartier accomplir quelques courses.

Or, la vue des pièces blanches avait tenté L.... Après s'être assuré que la maison était déserte, il fit donc manœuvrer une fenêtre à guillotine et se réintroduisit, illégalement cette fois, dans la maison qu'il venait de quitter.

Il plongea avidement sa main dans le tiroir du moulin à café et repartit par le même chemin.

Malheureusement pour lui, il avait été vu. Et quand, à son retour, la victime s'aperçut du larcin et en fit part à la police, celle-ci n'eut aucune difficulté à pincer le coupable, qu'elle retrouva en complet état d'ébriété.

L... a été écroué. Mais comme il est malade et père de trois enfants, il est probable qu'il sera relâché ce matin.

—o—

ACCIDENT DE VOITURE

Hier soir, vers 4 heures 30, un écolier, Jules Debraye, 11 ans, demeurant rue du Moulin, 94, passait rue Saint-Jacques, suivant une voiture chargée de paille qui se dirigeait vers la Place.

A ce moment venait en sens inverse un camion chargé de caisses vides, appartenant à MM. Declercq, rue Chapelle-Carrette, à Roubaix.

Craignant de recevoir un coup de fouet du conducteur de ce dernier véhicule, le jeune Debraye lâcha la voiture chargée de paille. Malheureusement il glissa et alla rouler dans les jambes du cheval de MM. Declercq, lequel lui passa dessus.

On dégagea le gamin et on le transporta à la pharmacie Vanneufville, où le docteur Catteau constata que l'enfant portait une plaie contuse à la cuisse gauche.

De l'avis du praticien, la guérison exigera un traitement d'une dizaine de jours. Le blessé a été reconduit en voiture de place à son domicile.

—o—

VOL AU CAMION

Hier soir, vers cinq heures et demie, un camion chargé de bobines de laine peignée sortait du peignage Forest, rue Wattine, quand un ou des individus, profitant de l'absence de passants, s'approchèrent du véhicule et y dérobèrent six bobines, valant environ 200 francs.

La police a été informée.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Jules Delmotte, fabricant de fuseaux, une soigneuse, Philomène Deibecque, 34 ans, rue des Cinq-Voies, a été blessée au majeur droit par une cisaille ; 20 jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées : pour tapage injurieux et rassemblement, contre Philibert V...., 44 ans, marchand de quatre-saisons, rue du Touquet, 260 ; pour ivresse publique et manifeste, contre Jules B..., 37 ans, journalier, rue de l'Industrie, 1, et Jean-Baptiste D..., 60 ans, maçon, rue de Lille.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier lundi, il est arrivé aux Halles : huitres, 2000 ; beurre, 20 k. ; endives, 230.

ARRESTATION D'UN MENDIGOT. — Les gardes du Blanc-Seau ont arrêté hier après-midi un nommé Henri Courbez, 25 ans, natif de Nomain, sans profession ni domicile, qui allait de porte en porte solliciter l'aumône.

EXPULSES. — Deux expulsés ont été hier rejetés à la frontière par les soins de la gendarmerie.

ETAT CIVIL

De TOURCOING du 11 janvier 1904

Naissances. — Raymonde Poulain, rue du Chevalier-Bayard, 5. — Marguerite Guéris, rue d'Anvers, 15. — Olga Bouserez, rue Angereau, 25. — Jeanne Destombes, rue de Gand, 84. — Marie Binlein, rue du Moulin Fagot.

Mariages. — Pierre Plays, 25 ans, domestique, et Martha Lannoy, 28 ans, ménagère. — Charles Vandenbroucke, 24 ans, rattacheur, et Germaine Deleehambre, 23 ans, soigneuse. — Emile Callens, 20 ans, rattacheur, et Angèle Sockeel, 21 ans, servante.

Décès. — Jeanne Housay, 2 mois, rue du Clocher, 34. — Houssy mort-né, rue de Gand, 168. — Palmyre Delescluse, 7 mois, rue du Général-Souham, 124. — Joseph Desmoort, 1 an, rue du Moulin, 26. — Léon Masselles, 7 ans, rue Nationale, 122. — Jean-Baptiste Paris, 65 ans, sans profession, rue d'Havré, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

SINGULIERE AVENTURE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Adolphe Basquin, demeurant rue de Thionville, 23, rentrait chez lui vers minuit et demi, quand au moment où il voulait introduire la clef dans la serrure, deux individus arrivèrent sur lui, en disant : « Qu'est-ce que vous faites là ? Vous êtes un malfaiteur, nous sommes des agents de la sûreté et nous allons vous conduire au commissariat de la rue des Arts. »

En disant ces paroles et sans permettre à Basquin de répondre, l'un d'eux s'approcha de lui et serra l'un de ses poignets avec un mouchoir, puis se dirigeant en face des Arts. Arrivés rue de l'Epeule, au lieu de se diriger vers la rue des Arts, ils remontèrent du côté du boulevard Montesquieu, ce qui voyant, Basquin se mit à crier : « Au voleur ! A l'assassin ! »

Les deux individus, qui étaient de faux agents de la sûreté, prirent la fuite. Fort heureusement, en ce moment, arrivait le patron de la boucherie chevaline en face du boulevard qui reconnut l'un des fuyards, qu'il appela par son nom. S'entendant appeler, les deux individus revinrent et remirent à Basquin une pipe qu'ils avaient enlevée de sa poche. Celui qui a été reconnu c'est un nommé F. D..., cabaretier à Roubaix.

Une enquête est ouverte par M. Séguin, commissaire de police à Croix.

ETAT CIVIL du 11 janvier. — *Naissances.* — Lucien Flament, rue Saint-Jacques, 34. — Marie Herbaut, rue du Progrès, cour Dejonckère. — Emile Lefebvre, rue des Ogiers, cour Carette.

Décès. — Fernande Vandenbulcke, 1 an, rue Courbet, cour Saint-Eloi, 4. — Adolphine Gourdin, 68 ans, ménagère, rue Jeanne-d'Arc, 28. — Jules Duvinage, 32 ans, employé, rue de Constantine, 25.

WATTRELOS

LE DRAME DE WATTRELOS. — *Voir aux faits divers.*

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Marguerite Vanspeybrouck, rue de Béthune. — Jules Moreels, rue de Béthune.

Publications. — Henri Prévost, 24 ans, peigneron, et Sivie Clément, 22 ans, peigneuse. — Emile Baudringhien, 25 ans, employé de commerce, et Marguerite Leclercq, 24 ans, sans profession. — Jules Duthoit, 25 ans, menuisier, et Marie Veys, 21 ans, sans profession. — Henri Bury, 32 ans, boucher, et Marie Delcroix, 28 ans, sans profession. — Ovide Dillies, 30 ans, tisserand, et Marie Devos, 31 ans, tisserande. — Louis Godeyn, boucher, et Romanie Decoene, couturière. — Henri Hubaut, 25 ans, tisserand, et Céline Foret, 21 ans, visiteuse de pièces. — Louis Lezy, 32 ans, tisserand, et Flore Lezy, 31 ans, tisserande.

LE NORD

LILLE

—o—

LE PARJURE

La fête du Parjuré, dont il est bien difficile d'établir l'origine, donnait lieu jadis à de curieuses manifestations. Les boulangers notamment, et les vieux Lillois en gardent encore le souvenir, avaient l'habitude de parcourir les rues de la ville, le matin du Lundi parjuré, armés de trompettes dont ils tiraient un bruit étourdissant.

Cette coutume donna lieu, en 1668, à une bien singulière méprise.

Le traité d'Aix-la-Chapelle venait de rendre à la France la possession de la Flandre, jusqu'alors sous la domination de la maison d'Autriche. La garnison française de Lille avait été bien accueillie par la population, si bien même qu'elle soupçonnait un piège derrière cette bienveillance.

Un beau matin de janvier, les soldats furent réveillés par un effroyable bruit de trompes et prenant ce tapage pour le signal d'un soulèvement populaire, ils coururent aux armes, prêts à soutenir un combat acharné.

C'était tout simplement le Lundi parjuré et le vacarme était l'œuvre des boulangers qui « cornaient les pains chauds ».

L'erreur fut de courte durée, on s'expliqua de part et d'autre, et l'échauffourée se termina par un éclat de rire général. Mais longtemps on garda le souvenir de l'alarme aux pains chauds.

POUR REMPLACER LES GREVISTES

Des ouvriers ont-ils le droit de refuser de prendre le travail, s'ils n'ont pas été prévenus qu'on les embauchait pour remplacer des grévistes, et peuvent-ils réclamer des dommages-intérêts si on les fait se déplacer ?

Le Conseil des Prud'hommes de Lyon a eu à se prononcer sur cette question dans les circonstances suivantes :

M. O..., maître fondeur, à Lyon, avait fait venir quatre ouvriers de Paris et un de Turin pour remplacer ses ouvriers en grève.

Ces ouvriers refusèrent de prendre le travail et intentèrent en outre à M. O... une action en dommages-intérêts, sur laquelle le Conseil des Prud'hommes de Lyon pour le bâtiment et les industries diverses, rendit cinq jugements condamnant M. O... à 150 francs de dommages-intérêts envers chacun des quatre ouvriers de Paris et à 80 francs envers celui de Turin.

Les ouvriers de Paris avaient demandé 150 francs de dommages-intérêts.

M. O... prétendait que son mandataire à Paris avait dû les prévenir de l'état de grève, demandait le remboursement des frais du voyage de Paris à Lyon qu'il avait avancés et une indemnité pour préjudice causé.

Voici les considérants et la fin d'un de ces jugements :

« Attendu qu'il est acquis aux débats et bien démontré que O... a fait engager à Paris l'ouvrier fondeur M... pour venir travailler dans ses ateliers, à Lyon, à un prix déterminé, mais sans l'avoir averti de l'état de grève de son atelier.

» Attendu que le demandeur, ainsi que les ouvriers embauchés avec lui se sont présentés à l'usine O..., porteurs seulement d'une enveloppe à en-tête de cette maison à eux remise à Paris par le mandataire de O..., qui n'a pas donné aux ouvriers la lettre qu'elle avait contenue et qui, selon la déclaration du défendeur, faisait connaître la situation de grève de sa maison ;

» Attendu qu'en se présentant à l'usine et voyant l'atelier du défendeur l'objet de mesures de police, le demandeur a refusé de travailler chez O... et lui a de suite reproché de ne pas l'avoir, au moment de son embauchage, fait avertir formellement de l'état de grève dans lequel se trouvait sa maison ;

Attendu que dans ces conditions le demandeur est en droit de refuser de travailler chez le défendeur, celui-ci ne lui assurant ; as le travail dans les conditions ordinaires ;

» Attendu que des faits de la cause ressort un vice initial du contrat de louage, intervenu entre les parties, qui doit le faire déclarer nul et non avenu ; attendu qu'en déplaçant M... le défendeur lui a porté un préjudice dont il lui doit réparation.

» Par ces motifs,

» Le Conseil jugeant contradictoirement et en premier ressort,

» Dit et prononce que O... est condamné à payer à M... : 1° la somme de cent cinquante francs ; 2° les intérêts de droit de cette somme ; 3° et tous les frais dus à ce jour. »

M. O..., maître fondeur, fit appel de ce jugement devant le Tribunal de Commerce de Lyon qui n'eut pas à se prononcer sur le fond, les parties ayant transigé devant le président du tribunal sur la base suivante :

M. O. consentit à donner aux quatre ouvriers de Paris une somme de 125 francs. Le mouleur venu de Turin avait, de son côté, à la suite d'une transaction à l'amiable, reçu 50 francs pour lui permettre de retourner dans son pays.

—o—

LES EMPLOYES D'OCTROI

La suppression des douanes intérieures que l'on désigne sous le nom d'octrois est depuis si longtemps à l'ordre du jour et a été tant de fois sur le point d'aboutir que le moment nous paraît opportun d'envisager quelle serait le cas échéant, la situation du nombreux personnel de ce service.

L'article 7 du règlement de la Caisse des Retraites de la ville de Lille est ainsi conçu :

« Peuvent exceptionnellement obtenir une pension de retraite, sans condition d'âge, après dix ans de services rendus à la Ville avec participation à la présente Caisse, les employés que des accidents graves ou des infirmités mettent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions, ou dont l'emploi est supprimé.

» Dans l'un et l'autre cas, la pension est réglée à raison d'un soixantième du traitement moyen pour chaque année de services, sans distinction entre les employés du service actif et ceux du service sédentaire. »

Aux termes de cet article, la situation de ceux qui ont accompli dix années de service est nettement définie.

Mais les autres ? Ceux qui ont moins de dix ans de service ?

L'administration pourrait les jeter sur le pavé sans pension ni indemnité, confisquant le montant des retenues qui leur auraient été imposées en vue d'une pension de retraite à laquelle ils cesseraient d'avoir droit ?

Ces retenues, quelles seraient-elles ?

Supposons un employé de la dernière classe, ayant neuf ans de services :

1° Retenue du 1er douzième sur 1.300 fr., 108 fr. 30.

2° de 5 % sur 11/12 pour la 1re année, 59 fr. 55.

3° Retenues pendant 8 ans à 65 francs, 520 francs.

Soit une somme totale de 687 fr. 85, ressource précieuse pour celui qui, subitement, se trouverait privé de son emploi.

Il est hors de doute qu'une administration municipale se ferait scrupule d'arguer de l'article 7 pour refuser une retraite proportionnelle à ceux qu'une aussi profonde modification dans les services jetterait ainsi sur le pavé.

Mais le danger signalé n'en existe pas moins pour les cas particuliers de suppression d'emploi qui sont toujours à craindre et il serait de toute justice, selon nous, d'ajouter à l'article 7 du règlement de la Caisse des Retraites :

« Ceux qui n'auront pas accompli dix ans de services effectifs auront cependant droit au remboursement des retenues, mais sans intérêts. »

Nous signalons à l'administration municipale le vœu très légitime de l'intéressant personnel de l'octroi.

Gabelou.

—o—

CAMBRIOLAGE ET COUPS DE FUSIL

Gare », rue du Faubourg d'Arras, près de la barrière du passage à niveau, avait, dans un poulailler, installé dans la cour de son établissement, quelques bons coqs de combat, tout prêts à battre.

Les volatiles tentèrent des envieux du voisinage et, la nuit de samedi à dimanche, un sieur Derauque pénétrait dans la cour du « Chalet de la Gare » et se dirigeait vers le poulailler, avec l'intention de faire main basse sur ces coqs de valeur.

Derauque avait complté sans les précautions prises par M. Leroy, pour empêcher toute soustraction. En effet, lorsque le voleur voulut faire jouer la porte du poulailler, une sonnerie électrique, installée dans ce seul but par le propriétaire, fonctionna de suite et réveilla M. Leroy.

Descendant aussitôt dans sa cour, armé d'un fusil de chasse, ce dernier aperçut, dans l'ombre, un individu qui glissait dans un grand sac les beaux coqs de bataille, objets de ses espoirs. Devant ce cambriolage manifeste et cette violation de la propriété, M. Leroy arma son arme et épaula. A deux reprises, il fit ainsi feu sur le cambrioleur qui, sans un cri, s'esquiva rapidement, abandonnant sur les lieux son sac et les coqs.

Dimanche, vers 9 heures du matin, le garde champêtre découvrit notre voleur, à 150 mètres de là, couché dans une meule de paille appartenant à M. Mahieu, marchand de légumes, cité Saint-Joseph.

Derauque, c'était lui, fut relevé dans un état très grave : il portait une profonde blessure à la cuisse gauche et une autre, très sérieuse, au cou. La jambe gauche de Derauque devra, très probablement, être amputée.

Soigné par le docteur Warin, Derauque a été transporté, dans un état très grave, à l'hôpital Saint-Sauveur. Il sera maintenu à la disposition de M. Parisot, commissaire de police du 7e arrondissement.

Derauque n'a que vingt ans et serait, paraît-il, un repris de justice.

—o—

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi, vers quatre heures du matin, dans un cabaret de la rue d'Arras, tenu par M. Donné Charlemagne.

Le feu avait pris naissance dans une chambre inoccupée du deuxième étage. Les pompiers de la rue Fontenoy, avertis de suite, arrivèrent sur les lieux, vers quatre heures et quart. Ils n'eurent pas à mettre leur pompe en batterie. Quelques seaux d'eau suffirent à éteindre l'incendie.

Les dégâts s'élèvent à environ 500 francs ; ils sont couverts par une assurance.

—o—

UN PENDU

Adolphe Dekeyste, 62 ans, rattacheur, rue de Juliers, cour Corneille, souffrait depuis longtemps d'une hernie double.

Cette infirmité avait considérablement aigri son caractère, et des idées de suicide le hantaient parfois.

Dekeyste a été retrouvé, samedi, vers six heures du soir, pendu à la rampe de son escalier.

—o—

LE VOLEUR ET LE VENT

Le vent, qui ennuie tout le monde, favorise les voleurs.

Mme Adèle Ségard, qui retournait chez elle, samedi soir, place Déliot, par une pluie et un vent de tous les diables, en a fait l'expérience.

Pour se garantir davantage, la ménagère avait relevé son jupon et l'avait rejeté par dessus sa tête. Elle allait donc ainsi, au plus vite, rasant les murs. De son jupon relevé, la poche pendait lourdement.

Un voleur, qui la suivait sans doute, depuis un bon moment, profita de l'aubaine et, armé d'une paire de ciseaux, coupa la poche tentatrice.

Lorsqu'arrivée chez elle, Mme Ségard voulut tirer son mouchoir de sa poche, elle fut toute surprise de n'y plus rien trouver.

Son mouchoir, un portemonnaie contenant 28 fr. 50, un trousseau de cinq clefs avaient disparu.

Mme Ségard a porté plainte.

—o—

Les suites d'un faux-pas

Dimanche, vers sept heures du soir, un peintre, sans domicile fixe, Lemaire J.-B., sortait de l'estaminet Barbry, rue des Guinguettes, lorsque, faisant un faux pas, il glissa sur le trottoir et s'affala sur le pavé.

Lemaire, qui avait le pied droit brisé, reçut les soins du docteur Décour. Il a été ensuite transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

—o—

Union Française de la Jeunesse

Le docteur P. Joire, professeur de l'Institut psycho-physiologique de Paris, commencera le mercredi 13 janvier et continuera jusqu'à Pâques une série de cours sur la graphologie.

Les cours auront lieu tous les mercredis, à huit heures et demie du soir, rue Fabricy, 18.

Bien que ce cours soit public, des cartes seront délivrées pour assurer des places aux personnes qui désirent le suivre régulièrement, chez le secrétaire de l'Union française de la Jeunesse, 15, rue d'Amiens, tous les jours, de neuf heures à midi et de quatre heures à sept heures du soir.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE MUNICIPAL

(Direction : Jauffret et Arnaud)

Mardi 12 janvier. — LAKME, opéra-comique en 3 actes, de L. Delibes.

Mlle de Craene Aubecq, la sympathique chanteuse lilloise jouera le rôle de Lakmé ; nul doute que pour cette représentation la salle ne soit trop petite, car tout le monde viendra applaudir cette artiste si rarement entendue par le public lillois.

On commencera par LE PARADIS.

Bureaux à 6 h. 3/4. — Rideau à 7 h. 1/2.

—o—

NOUVEAU THEATRE-KURSAAL

(Direction A. Bourdette)

Mardi 12 janvier. — Spectacle extraordinaire (Moitié prix à toutes les places) : BOCCACE, opéra-comique en 3 actes, musique de F. de Suppé.

On commencera par LA PERMISSION, comédie en 1 acte, de M. H. Lavedan.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

SI VOUS VOULEZ Manger avec appétit. Reconforter votre sang. Combattre l'Anémie avec succès. Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, *quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins* aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons estaminets, et chez les Entrepositaires.

Exigez, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

Ce qu'il faut savoir

LE CAFÉ

C'est de l'Arabie et de la Haute-Egypte que le caféier (coffea arabica) tire son origine. Cet arbre atteint 7 mètres de hauteur ; ses feuilles ressemblent à celles du laurier ordinaire ; elles sont plus minces et plus souples et se terminent par une longue pointe effilée dirigée vers la terre. Les fleurs blanches ou rosées ont à peu près la forme des fleurs de jasmin, elles produisent des fruits charnus de la grosseur et de la forme d'une cerise, d'abord verts, puis rouges. Le noyau de ce fruit est formé de deux grains de café enveloppés d'une coque mince et accolés l'un à l'autre.

Les fruits du caféier se récoltent deux ou trois fois par an ; on les sèche au soleil et la partie charnue, qui possède un goût fade et désagréable, finit par se changer en sorte de membrane brunâtre et assez cassante qu'on sépare aisément des grains de café par le frottement.

* * *

L'usage du café, même chez les Arabes, ne paraît pas remonter au delà du XVe siècle. On rapporte que des bergers ayant observé que leurs troupeaux paraissaient plus alertes et moins enclins au sommeil quand ils avaient mangé des fruits du caféier, le supérieur d'un monastère chrétien eut l'idée de faire prendre à ses moines des infusions de ces mêmes fruits afin de leur rendre les offices de nuit moins pénibles.

Malgré les sévères défenses des sultans, l'usage du café fit de rapides progrès dans toute la Turquie. Vers le milieu du XVIe siècle, Soliman le Grand leva l'interdiction prononcée par ses prédécesseurs.

En France, on ne commença à connaître le café que vers 1560 ; un officier turc le mit à la mode à Paris. Les grands esprits du temps protestèrent contre cette innovation. A cette même époque, la faveur publique abandonnait Corneille pour Racine, et Mme de Sévigné avait coutume de dire : « Racine et le café passeront. » Mais la postérité a fait mentir cette double prophétie. Le premier café public fut établi en 1782, à la foire de Saint-Germain, par un industriel se disant Arménien.

Les Hollandais s'occupèrent les premiers de la culture du café dans les colonies ; ils transportèrent le caféier de Moka à Batavia. De là, ils envoyèrent des plants de caféier en Hollande. En 1714, on planta au Jardin du Roi, à Paris, un caféier donné par les magistrats d'Amsterdam. C'est de ce dernier plant que sont provenus tous les caféiers cultivés à la Martinique. M. de Clieux réussit le premier à transporter un caféier dans cette dernière col